



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 144-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.200

Déposée le : 10.06.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le Centre (Matti, Zweisimmen) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1246/2024 du 4 décembre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Éducation à la citoyenneté dans le canton de Berne : le plan d'études germanophone est-il suffisant ?

C'est un acquis de la démocratie suisse unique en son genre que l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui le souhaitent jouissent d'un droit garanti de participation à notre système politique. Mais encore faut-il que ces dernières et ces derniers aient conscience de leurs droits et sachent comment les exercer. Aussi l'école obligatoire devrait-elle assumer ses responsabilités et sensibiliser les électrices et les électeurs de demain durant leur scolarité en leur fournissant à la fois une éducation à la citoyenneté suffisante et les instruments qui leur permettront de trancher des questions politiques devenues très complexes.

Le plan d'études germanophone, le *Lehrplan 21*, aborde l'éducation à la citoyenneté de manière transversale en y associant plusieurs objectifs pédagogiques et plusieurs compétences. Ainsi, les objectifs pédagogiques 10.3 à 10.5 du domaine disciplinaire *Natur, Mensch, Gesellschaft* (NMG) (Nature, être humain et société) impliquent de traiter les deux thématiques que sont d'un côté Institutions, pouvoir et droit et de l'autre Compétences pratiques en matière politique¹. Par ailleurs, les objectifs 8.1 à 8.3 du domaine disciplinaire *Raum, Zeit, Geschichte* (RZG) (Espace, temps et histoire) qui font directement référence à l'éducation à la citoyenneté, impliquent de présenter aux élèves les particularités de la démocratie suisse, les droits humains vus sous l'angle de leur évolution, de leur importance et de ce qui les menace, ainsi que le positionnement de la Suisse en Europe et dans le monde². Or, la toute dernière édition du Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ (2023) livre le constat suivant : en dépit du *Lehrplan 21*, il ressort d'une part que le niveau de connaissances atteint en éducation à la citoyenneté

¹ Lehrplan 21 pour le canton de Berne, édition complète, pp 325-326
² Lehrplan 21 pour le canton de Berne, édition complète, pp 379-380

est mauvais, et d'autre part que les 15-25 ans ne se sentent pas bien préparés par l'école à participer aux élections et aux votations³.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il le chapitre 5 relatif à la politique à l'école du rapport susmentionné (Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ) ? Le canton de Berne dispose-t-il d'études similaires portant uniquement sur l'école obligatoire bernoise ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il que l'éducation à la citoyenneté occupe une place suffisante dans le *Lehrplan 21* et donc dans l'éducation obligatoire du canton de Berne ?
3. Le *Lehrplan 21* est définitivement en vigueur pour l'ensemble des niveaux de scolarité depuis le 1^{er} août 2020. Comment garantir la prise en charge effective par les enseignantes et les enseignants des différents objectifs pédagogiques et des différentes compétences liés à l'éducation à la citoyenneté (cf. ci-dessus) ?
4. Quels moyens pédagogiques l'école obligatoire bernoise utilise-t-elle à ce jour pour enseigner l'éducation à la citoyenneté au sens du *Lehrplan 21*, plus précisément pour atteindre les objectifs 8.1 à 8.3 du domaine disciplinaire *Raum, Zeit, Geschichte (RZG)* ainsi que les objectifs 10.3, 10.4, 10.5 du domaine disciplinaire *Natur, Mensch, Gesellschaft (NMG)* ? Les écoles disposent-elles d'une marge de manœuvre dans le choix de ces moyens ?
5. Le Conseil-exécutif, dans sa réponse à l'interpellation Schindler/Stucki I 038/2015, a mentionné qu'il était envisagé de soutenir financièrement les classes du canton de Berne qui participeraient au projet Écoles à Berne : quel soutien financier les écoles concernées ont-elles reçu ?
6. Le Conseil-exécutif voit-il des possibilités de soutenir, notamment financièrement ou par d'autres moyens, les écoles qui mèneraient d'autres projets liés à l'éducation à la citoyenneté, par exemple en introduisant à plusieurs niveaux de la scolarité des semaines vouées à l'éducation à la citoyenneté centrées sur les questions de citoyenneté ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il le chapitre 5 relatif à la politique à l'école du rapport susmentionné (Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ) ? Le canton de Berne dispose-t-il d'études similaires portant uniquement sur l'école obligatoire bernoise ?*

À la connaissance du Conseil-exécutif, il n'existe pas d'études cantonales sur l'éducation à la citoyenneté ou le comportement à l'égard de la politique chez les jeunes. Le Conseil-exécutif a pris connaissance avec intérêt du « Monitoring de la jeunesse et de la politique 2023 de la FSPJ ».

2. *Le Conseil-exécutif considère-t-il que l'éducation à la citoyenneté occupe une place suffisante dans le Lehrplan 21 et donc dans l'éducation obligatoire du canton de Berne ?*

Dans le *Lehrplan 21* sont définies de nombreuses compétences dans le domaine Histoire qui concernent l'éducation à la citoyenneté, notamment les aspects essentiels de l'histoire suisse et mondiale. Les thèmes de la démocratie et des droits humains forment par ailleurs la compétence de base de l'éducation à la citoyenneté. Cette dernière est en outre ancrée dans le *Lehrplan 21* comme un thème transversal suivant les principes de l'éducation au développement

³ Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ, 2023, p. 31 à 32

durable (EED), plus précisément dans la thématique portant sur la politique, la démocratie et les droits humains. Dans le *Lehrplan 21*, on trouve des liens avec l'éducation à la citoyenneté aux cycles 1 et 2 avant tout dans le domaine disciplinaire *Natur, Mensch, Gesellschaft* (NMG.10) (Nature, être humain et société) et au cycle 3 dans les domaines disciplinaires *Räume, Zeiten, Gesellschaften* (RZG.8) (Espace, temps et histoire) et *Ethik, Religionen, Gemeinschaft* (ERG.2 et ERG.5) (Éthique, religions, société). Pour chaque compétence, on trouve également des références croisées à l'EED.

Dans le plan d'études romand (PER), l'éducation à la citoyenneté fait partie de la formation générale. La formation générale se structure en quatre thématiques, notamment celle intitulée « Vivre ensemble et exercice de la démocratie » qui porte sur l'éducation à la citoyenneté.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les élèves acquièrent les compétences ci-après. Ils peuvent expliquer le fonctionnement de la démocratie suisse et sur quoi elle repose (souveraineté du peuple, séparation des pouvoirs, droit de cité). Ils peuvent différencier les trois pouvoirs aux niveaux communal, cantonal et fédéral et indiquer quelles tâches ils assument (constitution, séparation des pouvoirs, gouvernement, parlement, tribunal). Enfin, les élèves peuvent expliquer les principales spécificités de la démocratie suisse et les droits et devoirs qui en découlent (fédéralisme, peuple, commune, démocratie directe, système de milice, initiatives populaires, référendum, partis, associations).

3. *Le Lehrplan 21 est définitivement en vigueur pour l'ensemble des niveaux de scolarité depuis le 1^{er} août 2020. Comment garantir la prise en charge effective par les enseignantes et les enseignants des différents objectifs pédagogiques et des différentes compétences liés à l'éducation à la citoyenneté (cf. ci-dessus) ?*

Chaque direction d'école est responsable de la conduite du personnel, de la direction pédagogique et du développement et de l'évaluation de la qualité dans son établissement. Les directions sont également responsables de s'assurer que leurs enseignantes et enseignants appliquent le plan d'études. La mise en œuvre du plan d'études fait en outre l'objet d'un controlling au niveau cantonal.

4. *Quels moyens pédagogiques l'école obligatoire bernoise utilise-t-elle à ce jour pour enseigner l'éducation à la citoyenneté au sens du Lehrplan 21, plus précisément pour atteindre les objectifs 8.1 à 8.3 du domaine disciplinaire Raum, Zeit, Geschichte (RZG) ainsi que les objectifs 10.3, 10.4, 10.5 du domaine disciplinaire Natur, Mensch, Gesellschaft (NMG) ? Les écoles disposent-elles d'une marge de manœuvre dans le choix de ces moyens ?*

La Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne publie chaque année une liste qui présente les moyens d'enseignement exigés pour l'école obligatoire dans les domaines disciplinaires des mathématiques et des langues étrangères et les moyens d'enseignement recommandés pour tous les autres domaines. Dans le domaine NMG et ses perspectives pour les trois cycles, une liste présentant les moyens recommandés a été établie. Les enseignantes et enseignants sont libres d'utiliser d'autres moyens ou matériel d'enseignement pour atteindre les objectifs de l'enseignement.

La liste publiée par le canton recommande des moyens appropriés pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté. Les compétences mentionnées dans la question peuvent notamment être approfondies grâce aux moyens d'enseignement suivants (énumération dans l'ordre de la liste des moyens d'enseignement) :

- Pour les cycles 1 et 2 : « Dossier WeitBlick NMG », « Weitblick », « Logbuch »
- Pour le cycle 3 : « Durchblick Geografie Geschichte », « Zeitreise », « Gesellschaften im Wandel », « Politik und du »

Remarques : Pour l'éducation à la citoyenneté, l'éthique et l'économie sont également deux thèmes importants à aborder pour comprendre les différents liens qui existent. Ainsi, selon cette

conception plus large de l'apprentissage politico-sociétal, on trouve des références aux compétences requises par cet apprentissage dans les objectifs NMG.10.1, NMG10.2, NMG.11 (apprentissage de l'éthique) et NMG.6 (apprentissage de l'économie) et dans les perspectives des domaines disciplinaires ERG et *Wirtschaft, Arbeit, Haushalt* (WAH) (Économie, travail, arts ménagers).

5. *Le Conseil-exécutif, dans sa réponse à l'interpellation Schindler/Stucki I 038/2015, a mentionné qu'il était envisagé de soutenir financièrement les classes du canton de Berne qui participeraient au projet Écoles à Berne : quel soutien financier les écoles concernées ont-elles reçu ?*

Le canton de Berne soutient l'association Écoles à Berne et son offre « Joue la politique ! » de manière indirecte par le biais du Forum politique Berne. En tant que partenaire d'Écoles à Berne, le Forum politique Berne met à disposition gratuitement des locaux et un support de jeu pour l'offre « Joue à la politique ! ». Chaque année, le canton octroie une subvention d'exploitation de 160 000 francs pour soutenir ce projet. Lors des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, cinq classes du canton ont utilisé l'offre.

6. *Le Conseil-exécutif voit-il des possibilités de soutenir, notamment financièrement ou par d'autres moyens, les écoles qui mèneraient d'autres projets liés à l'éducation à la citoyenneté, par exemple en introduisant à plusieurs niveaux de la scolarité des semaines vouées à l'éducation à la citoyenneté centrées sur les questions de citoyenneté ?*

Les écoles peuvent s'adresser à différents services et organisations pour mettre en œuvre l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement.

- La fondation éducation21 soutient la mise en œuvre et l'ancrage de l'EED à l'école obligatoire et au degré secondaire II. Elle propose aux écoles des moyens d'apprentissage, un guide à adopter et des conseils.
- La PHBern propose différentes offres de formation continue et du matériel d'enseignement relatifs à l'éducation à la citoyenneté pour les enseignantes et enseignants. Les offres se fondent sur les questions clés suivantes : Qui a le pouvoir en Suisse ? Comment est gouvernée la Suisse ? Que sont les votations ? Qu'est-ce qu'un parti ?
- La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) est le centre de compétences politiquement neutre pour l'éducation à la citoyenneté et la participation politique des adolescentes, des adolescents et des jeunes adultes. Elle soutient l'encouragement de la relève notamment dans le domaine des activités de milice politiques.
- La Session des jeunes est un projet créé par et pour les jeunes. Elle s'engage pour que les jeunes participent activement à la vie politique et que leur voix soit prise au sérieux.
- La loi sur l'information et l'aide aux médias (LIAM) prévoit de nouvelles dispositions pour soutenir financièrement l'éducation à la citoyenneté (art. 34 g ss). Sur la base de la LIAM, le canton contribue ainsi financièrement au Parlement des Jeunes en plus du Forum politique Berne.

En conséquence, le Conseil-exécutif reconnaît le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté pour la démocratie suisse, mais considère également que son ancrage dans les plans d'études et les offres de soutien existantes pour sa mise en œuvre dans l'enseignement sont suffisants. Il ne prévoit donc pas d'étendre les mesures et les moyens financiers qui y sont liés.

Destinataire :

- Grand Conseil